

POURSUITE DE L'EXPLOITATION

ARRETE N° 2017 - 133

Description de l'Etablissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
Raison sociale :	Résidence Coté Green	N° E123.00126
Adresse :	Allée des Thermes 34990 JUVIGNAC	Destination : Commerce
Représenté par :	Monsieur Olivier RENTET	Classement : type O N - 3 ^{ème} catégorie
Adresse du bâtiment :	Allée des Thermes 34990 JUVIGNAC	Effectif : 702 personnes (public + personnel)

LE MAIRE DE JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,
Vu l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les ERP et IGH de l'arrondissement de Montpellier en date du 20 avril 2017,

ARRÊTE :

Article 1 : L'Etablissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à poursuivre son exploitation

Article 2 : L'avis relatif au contrôle de la sécurité devra être affiché visiblement à l'entrée de l'établissement et les prescriptions émises par la commission seront respectées.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Directeur de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



JUVIGNAC, le 21 juin 2017

Le Maire
Jean-Luc SAVY

